

Le 26 janvier 2004

Monsieur Yves Séguin
Ministre des Finances
12 rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 5L3

Objet : Consultation pré-budgétaire

Monsieur le Ministre,

La présente vise à vous faire part de nos demandes dans le cadre des consultations pour la préparation du budget 2004-2005.

Depuis près de cinq ans, nous avons tenté d'instaurer, avec le dernier gouvernement du Québec, des mesures pour accroître l'investissement et les emplois dans les régions. Aussi l'arrivée de votre administration a soufflé un vent d'optimisme sur notre industrie puisque nos requêtes concordent avec la vision de votre gouvernement en matière d'intervention économique. Malgré une rencontre avec la ministre Nathalie Normandeau, nous sommes sans nouvelles et indications sur la volonté de votre gouvernement à trouver des solutions.

C'est pourquoi votre intervention serait grandement souhaité en raison, d'une part, du contexte inter-ministériel de notre dossier et, d'autre part, de l'absence démontrée de leadership dans le traitement de nos demandes.

Contexte historique

Suite à un programme d'investissement mis sur pied avec l'aide du gouvernement au début des années 1980, la majeure partie des infrastructures dans la montagne (remontées mécaniques, piste et entretien des pistes, dameuses, enneigement artificiel) arrivent à la fin de leur vie utile et les propriétaires de stations de ski doivent, de manière urgente, investir.

Or, même si au cours des cinq dernières années, les stations ont investi quelque 155 millions de dollars dans leurs infrastructures, celles-ci sont actuellement freinées de manière importante par le cadre législatif et réglementaire actuel. L'ensemble des mesures du cadre législatif actuel constitue non seulement un frein mais un désincitatif à investir. Nous croyons utile de vous aviser que nos suggestions visant à résoudre les problématiques de notre industrie ont eu de la difficulté à trouver une oreille attentive auprès du dernier gouvernement. Cet état de fait prive la majeure partie des régions du Québec d'investissement structurant, de création d'emplois à un moment où, comme vous le savez, la plupart des régions vivent des difficultés économiques.

Afin de soutenir et d'accélérer les investissements nécessaires, l'ASSQ propose au gouvernement de mettre en place une série de mesures sans incidence budgétaire significative favorisant l'investissement et la création d'emplois dans une grande majorité de régions au Québec, lesquelles se détaillent comme suit :

- ❑ mesure soutenant financièrement l'acquisition de systèmes de fabrication de neige à haut rendement énergétique;
- ❑ mesure soutenant financièrement le remplacement des équipements de remontées mécaniques existants;
- ❑ mesure compensatoire sur les coûts énergétiques totaux en électricité des stations de ski spécifiant un coût maximum au kilowattheure;
- ❑ gel de l'évaluation foncière sur les nouveaux investissements reliés exclusivement aux équipements de remontées mécaniques et au système de déneigement.

Fiscalité municipale

Problématique

L'évaluation des stations de ski par les municipalités tient compte de deux composantes majeures: les équipements de fabrication de neige et les remontées mécaniques. Pourtant, ces équipements, lorsqu'ils sont comparés à des installations dans d'autres secteurs d'activités économiques (et d'autres régions en Amérique du Nord), ne sont pas inclus au rôle puisqu'ils sont considérés comme de la machinerie de production. Conjugué au vieillissement des équipements, ce traitement fiscal cause un désincitatif majeur dans le niveau d'investissement en infrastructures. = iniquité horizontale au Québec + iniquité face à la concurrence nord-américaine.

Proposition

Le désassujettissement des équipements de fabrication de neige et de remontées mécaniques n'aura pas d'effet sur les revenus actuels des municipalités puisque nos demandes s'appliqueraient uniquement sur les nouvelles installations.

Les infrastructures d'accueil sont et seront pleinement assujetties, les équipements de fabrication de neige et de remontées mécaniques déjà en place continueront à être imposés selon les techniques d'évaluation déjà en vigueur dans chacune des municipalités.

Cette mesure consisterait ni plus ni moins à un gel de l'évaluation foncière d'un centre de ski. Considérant le rôle structurant des stations de ski en région, les investissements dans les équipements stimulent l'activité économique environnante et engendrent, par le fait même, une élévation de la richesse foncière de la région et des revenus supplémentaires pour les municipalités.

Coût de la mesure pour le gouvernement et les municipalités visées : nil

Considérant le fait que cette proposition touche uniquement les nouveaux investissements sur le remplacement d'équipements en place, l'assiette fiscale de la municipalité ne sera pas touchée par une telle mesure. Au contraire, cette mesure encouragera le développement économique de la région. Par exemple, le développement immobilier et commercial suscité par la revitalisation d'un centre de ski donné amènera des recettes fiscales additionnelles qui, elles, seront pleinement imposées.

Tarification de l'électricité

Problématique

Les stations de ski utilisent l'énergie électrique en grande quantité pendant une très courte période pour, d'une part, l'enneigement et, d'autre part, les remontées mécaniques et l'éclairage des pistes.

La structure tarifaire du fournisseur pénalise fortement ce profil d'utilisation. Au début des années 1980, le gouvernement et HQ, devant cette problématique, avaient introduit une tarification spécifique pour la fabrication de la neige. Ce tarif est fermé depuis 1996 et en rattrapage de 8% annuellement.

Le coût moyen de l'énergie électrique pour une station de ski se situe à 9 cents du kWh compte tenu du rattrapage. À la tarification régulière, et pour tout nouveau branchement, le coût moyen se situe entre 12 et 15 cents du kWh, tel que reconnu par Hydro-Québec.

Cette tarification pour les stations de ski constitue un obstacle majeur à l'investissement. De plus, considérant la faible proportion de la facturation globale de notre secteur d'activités (12 à 14 millions annuellement) les dirigeants de Hydro-Québec ne sont pas motivés à développer une tarification particulière et/ou à trouver des solutions alternatives.

Proposition

Instaurer un mécanisme de compensation pour l'excédent de 9 cents du kWh sur la consommation électrique des remontées mécaniques, de la fabrication de neige et de l'éclairage des pistes. Avec cette mesure, selon nos estimations, la facture totale annuelle des stations de ski serait conservée et même augmentée. D'ailleurs, le marché de l'exportation de HQ réalise des prix inférieurs à 9 cents du kWh.

Coût de la mesure pour le gouvernement et Hydro-Québec : nil

Sachant que les centres de ski doivent tripler leur capacité de fabrication de neige et moderniser les équipements, il est impossible d'envisager des réductions de consommation et/ou de la portion budgétaire reliée à leur consommation électrique. Nos hypothèses démontrent un maintien des budgets associés à la consommation électrique et, dans la majorité des cas, une majoration de la consommation électrique dans l'éventualité où nos demandes sont acceptées.

Les investissements requis

Une enquête réalisée par monsieur Michel Archambault, titulaire de la Chaire de tourisme de l'UQAM, lors de la saison 2000-2001 auprès des gestionnaires de stations, indiquait que les investissements nécessaires à la mise à niveau des systèmes d'enneigement, par exemple pour le remplacement de canons et de compresseurs par des plus performants, étaient estimés à quelque 50 millions de dollars (excluant l'expansion du domaine enneigé). À cette fin, rappelons que l'ensemble des stations consacre annuellement en moyenne 400 000 \$.

Par ailleurs, les données préliminaires touchant l'inventaire du parc de remontées mécaniques (environ 325 remontées) révèlent que 32 % ont plus de 25 ans d'âge, 27 % ont entre 15 et 25 ans et 41 % moins de 15 ans.

Sur la base de l'expérience passée et des spécifications des principaux manufacturiers, nous prenons comme hypothèse que les remontées de plus de 25 ans seront bientôt remplacées par de plus performantes, dans une proportion de 4 (anciennes) pour 1 (nouvelle); nous évaluons ainsi à 26 le nombre de nouvelles remontées à très court terme.

Pour les remontées mécaniques qui ont entre 15 et 25 ans, nous estimons le besoin de renouvellement d'ici dix ans (ratio de 5/1) à 18.

Ainsi, avec un scénario très conservateur, les besoins en nouvelles remontées mécaniques pour les stations québécoises d'ici dix ans se situent à 44. À un coût d'achat moyen de 1,5 millions de dollars, cela totalise plus de 66 millions de dollars.

Le gouvernement québécois, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, recevrait, si tous ces investissements se concrétisaient, environ 5,8 millions de dollars en taxes, après les subventions et remises de taxes. Par contre, la compilation des données au cours des dernières années démontre qu'il ne s'installe en moyenne que deux nouvelles remontées annuellement. Les fabricants, pour leur part, prévoient, pour les prochaines années, l'installation, en moyenne, d'une seule nouvelle remontée compte tenu de la situation financière des stations.

Sur la base des besoins actuels et futurs, nous prévoyons que les allègements ou compensations (tarification de l'électricité et taxations foncières) pourraient inciter les stations à devancer leurs investissements et contribueraient également à consolider leur situation financière, préservant à tout le moins les acquis actuels. Ainsi, ils permettraient de stimuler des réinvestissements dans les infrastructures des stations. Le rythme de croisière annuel sur le plan des investissements passerait alors de 30 millions de dollars (moyenne des cinq dernières années) à quelque 40 millions.

Donc, pour maintenir les acquis, nous estimons les investissements requis à 200 millions au cours des cinq prochaines années en excluant les phases 2 et 3 de Tremblant.

Au cours des dix prochaines années, si la tendance se maintient et sans inclure les phases deux et trois du Mont Tremblant (estimées à 1 milliard de dollars), l'ensemble des stations québécoises devront investir :

- plus de 250 millions de dollars pour leur développement;
- plus de 50 millions de dollars dans des systèmes d'enneigement;
- plus de 65 millions de dollars dans le renouvellement des remontées mécaniques.

Les nouveaux investissements seulement, système d'enneigement et remontées mécaniques, rapporteront au gouvernement québécois plus de 10 millions de dollars supplémentaires, totalisant ainsi des recettes fiscales de 33 millions de dollars.

Rappelons, finalement, que l'industrie québécoise du ski est une composante importante de l'économie et particulièrement du secteur touristique. Elle représente :

- 515 millions de dollars de retombées économiques en 2000-2001;
- 453 millions de dollars d'investissement dans les immobilisations brutes;
- 31 000 emplois directs et indirects en 2001-2002;
- plus de 23 millions de dollars de revenus annuels pour le gouvernement du Québec.

Le défi des stations de ski du Québec quant au renouvellement et au développement des infrastructures profitera inévitablement aux régions et à l'emploi par les retombées de son impact économique. En outre, toutes mesures positives qui n'engendrent pas une baisse des revenus pour le gouvernement nous apparaît des plus profitables pour l'ensemble de la société québécoise.

Pour ces motifs, nous vous demandons donc, monsieur le Ministre, votre intervention et souhaitons mettre de l'avant, dans les meilleurs délais, les solutions qui existent pour permettre la relance de l'investissement dans le secteur, la création d'emplois et le maintien de la compétitivité de nos stations de ski comme produit touristique dans l'Est de l'Amérique du Nord.



Charles Désourdy
Président du conseil d'administration
Association des stations de ski du Québec

